

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 04 FEVRIER 2026

**20260204\_CA04 - RILHAC RANCON - 35 rue Bernard de Ventadour -  
Acquisition de 29 logements (12 PLUS - 17 PLAIS) en VEFA (Vente en l'Etat  
Futur d'Achèvement) dans le cadre de la Reconstitution de l'Offre NPNRU  
- Annule et remplace la délibération n°20251216\_CA07 du 16 décembre  
2025**

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 04 février 2026 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

### **Absents excusés :**

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Jean-Marie JAVELON, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur NYS

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Laurent GUERY et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

### **Absents :**

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération d'acquisition de 29 logements en VEFA, 35 rue Bernard de Ventadour à Rilhac-Rancon,

Vu l'offre de prêt formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour un montant total de 4 830 364,00 €,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Article 1 : 4 lignes de prêts pour un montant total de 4 830 364,00 €, destiné à financer l'acquisition de 29 logements (12 PLUS – 17 PLAI) en VEFA, 35 rue Bernard de Ventadour à Rilhac-Rancon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- o Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI
<b>Montant :</b>	1 886 170,00 euros
<b>Durée totale de la ligne de prêt :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuarial annuel :</b>	Taux du <b>Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,40 %</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%

- o Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI FONCIER
<b>Montant :</b>	781 990,00 euros
<b>Durée totale de la ligne de prêt :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuarial annuel :</b>	Taux du <b>Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,40 %</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%

- Ligne du Prêt 3

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLUS
<b>Montant :</b>	1 608 077,00 euros
<b>Durée totale de la ligne de prêt :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+0,60 %</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%

- Ligne du Prêt 4

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLUS FONCIER
<b>Montant :</b>	554 127,00 euros
<b>Durée totale de la ligne de prêt :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+0,60 %</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%

- Article 2 : Autorise la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de RILHAC-RANCON et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées  
le **10 FEV. 2026**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **10 FEV. 2026**  
LA PRESIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

